



# GIEA

*Gestion des Informations de  
l'Exploitation Agricole*

## Présentation des données

Thème :  
**Elevage – identification animale**

**Version : 0.09**

**5 mai 2006**

## Historique des versions du document

Version	Auteur	Observations	Date
0.01	T. Brun	Première version de document de travail	30/11/2005
0.02	T. Brun	Document de travail – Ajout d'attributs ; modification des concepts	02/12/2005
0.03	T. Brun	Ajout des concepts pour la production bovine	09/01/2006
0.04	GT Identification	Corrections diverses ensemble du document	17/01/2006
0.05	T. Brun	Ajout et modification concepts suite GT du 16/01/2006	18/01/2006
0.06	T. Brun	Ajout de corrections par le GT	24/01/2006
0.07	T. Brun	Modifications suite GT plénier du 01/02/2006	02/02/2006
0.08	T. Brun, GT	Modifications suite au GT identification du 21/02/2006	22/02/2006
0.08a	T. Brun, L. Dufy, R. Rognant	Ajout des remarques suite relecture du document par le GT	08/03/2006
0.09	L. Dufy	Homogénéisation avec l'ensemble des documents GIEA	05/05/2006

GIEA est un dictionnaire de concepts avec des attributs. GIEA a vocation à servir de base à l'élaboration de MPD et de messages ou d'une collection de messages. GIEA ne décide pas du choix de l'identifiant unique quand aucun consensus n'existe.

Les attributs listés sont ceux qui contribuent à définir le concept et qui sont le plus souvent échangés entre l'agriculteur et ses interlocuteurs / partenaires (quel que soit le sens de l'échange).

Dans le cas de concepts dont tout ou partie des occurrences sont référencés par une liste de codes accessible, le code a priorité sur le libellé (il est considéré comme obligatoire, le libellé étant facultatif).

Les listes de référence et leur adresse sont mentionnées sur les fiches.

### Introduction aux données du domaine identification animale

Ce document présente les concepts relatifs au domaine « identification animale». Nota :

- les diagrammes mettant en évidence les relations entre les concepts sont en fin de document.
- Le sous-domaine identification animale est en relation avec les autres sous-domaines élevage :
  - Sanitaire
  - Reproduction
  - Alimentation

Pour des raisons d'organisation, le domaine global élevage a été subdivisé entre ces sous-domaines, les limites des périmètres respectifs pouvant être discutables.

Un document « transversal » reprenant les concepts de base communs aux sous-domaines sera établi. Les données d'identification de l'exploitation agricole désignent les éléments relatifs à la description des acteurs et des unités principales de production exerçant au moins une activité de nature agricole.

## Liste des concepts

Détenteur individuel (entreprise individuelle) (avancé)

Détenteur sociétaire (entreprise sociétaire) (avancé)

Exploitation d'élevage (avancé)

Exploitation de transhumance (avancé)

Bovin (revu le 26 avril)

Identité bovine (créé le 26 avril, à revoir)

Entité animale (avancé)

Entrée de bovin (avancé)

Événement d'identification bovine (avancé)

Notification d'identification (créé le 26 avril)

Groupe d'animaux indistincts (avancé)

Individu animal (avancé)

Lien de parenté (avancé)

Marque auriculaire bovine (avancé)

Lot d'animaux (cf sanitaire)

Marquage (avancé)

Mouvement (avancé)

Naissance de bovin (avancé, revoir attributs)

Sortie de bovin (revoir attributs)

Repère (voir liste des types)

Produit d'élevage (Cf DGAI Mme Paquet)

Passeport bovin (avancé)

Diagramme UML général

Diagramme UML des types d'exploitation dans le domaine élevage

Diagramme UML détenteur / exploitation

## Note sur les principales relations

Les concepts recensés dans le champ « principales relations » sont des concepts génériques dont le concept « hérite » ou bien des concepts dont la relation au concept abordé est notable. Chaque relation avec le concept est explicitée dans le champ « règles de gestion ».

## Note sur les attributs de concepts

Les attributs en italique sont hérités d'un concept générique.

Le statut des attributs est de deux types : O = attribut obligatoire. F = attribut facultatif.

Le format des attributs est de cinq types : AN = alphanumérique. N = numérique. B = booléen. D = date. DT = date et heure. On peut y associer une longueur de caractères : AN..9 (jusqu'à neuf caractères) ou AN9 (exactement neuf caractères).

## Détenteur individuel (entreprise individuelle) (avancé)

### Définition :

Le détenteur individuel est une entreprise individuelle agricole (qui ne possède pas de personnalité juridique distincte de celle de la personne physique qui la dirige), responsable d'animaux à titre permanent ou temporaire, y compris durant le transport, sur un marché ou durant une transhumance.

Principales relations : Entreprise (agricole)

### Règles de gestion :

Le détenteur individuel est un type d'entreprise agricole.

### Attributs :

Nom attribut	Statut	Format	Liste
<i>Identifiant</i>	O	AN..9	
<i>Forme juridique</i>	O	N..4	L
<i>Activité principale</i>	O	AN5	L
<i>Effectif salarié</i>	F	N..6	
<i>Membre d'exploitation en commun</i>	F	B	
<i>Date de création</i>	F	D	
<i>Date de clôture</i>	F	D	
<i>Nationalité</i>	F	AN..2	L
Nom de famille	O	AN..100	
Nom d'usage	F	AN..100	
Prénom usuel	O	AN..20	
Prénoms (4 occurrences)	F	AN..20	
Pseudonyme	F	AN..100	
Sexe	F	N..1	<u>L</u>
Situation matrimoniale	F	N..1	

Date de naissance	F	D	
Département de naissance	F	AN..5	L
Commune de naissance	F	AN..32	L
Pays de naissance	F	AN..2	L
Date de décès	F	D	

Détail sur les attributs :

*Nom de famille* : Donnée non contrôlée. L'attribut fait référence au nom mentionné à l'Etat civil et régi par les dispositions de la loi n°2002-304 du 4 mars 2002 relative au nom de famille.

*Nom d'usage* : Donnée non contrôlée. Nom d'usage de la personne, par exemple nom du mari pour une femme mariée.

*Prénom usuel* : Donnée non contrôlée. Prénom utilisé de façon courante. Pour les prénoms composés, utilisation du tiret « - » comme séparateur, sans espace entre les prénoms.

*Prénoms* : Donnée non contrôlée. Liste des prénoms. Pour les prénoms composés, utilisation du tiret « - » comme séparateur, sans espace entre les prénoms.

*Pseudonyme* : Donnée non contrôlée. Nom de fantaisie librement choisi par une personne dans l'exercice d'une activité particulière, afin de dissimuler au public son identité véritable.

*Sexe* : Donnée contrôlée. Liste de codes conforme Norme ISO 5218 1977 (E)

1 = Masculin

2 = Féminin

9 = indéterminé ou non spécifié, indique que l'on est incapable de déterminer le sexe de la personne conformément à la norme ISO.

*Situation Matrimoniale* : Donnée contrôlée.

*Date de naissance* : Donnée non contrôlée. Date cohérente.

*Département de naissance* : Donnée contrôlée, nomenclature unique.

*Commune de naissance* : Donnée contrôlée, nomenclature unique.

*Pays de naissance* : Donnée contrôlée, nomenclature unique. Nomenclature de référence :

- Organisation gestionnaire: normalisation ISO
- <http://www.iso.org/iso/fr/CatalogueListPage.CatalogueList>

*Date de décès* : Donnée non contrôlée. Date cohérente.

Remarques :

En tant qu'entreprise le détenteur peut avoir plusieurs formes, on distingue donc l'entreprise individuelle (personne physique), l'entreprise sociétaire (personne morale) et les exploitations en commun (GAEC) regroupant plusieurs associés exploitants individuels. Ici il est question de la personne physique.

Un regroupement certifié entre deux entités juridique (détenteur) et/ou géographique (exploitation d'élevage) possédant une immatriculation s'effectue à l'aide d'un lien de rattachement (cf. Annexe 1).

Les détenteurs individuels sont identifiés par un numéro de détenteur différent du code SIREN.

Termes proches ou équivalents :

Remarques :

Termes proches ou équivalents : Entreprise, exploitant agricole

[Retour liste de concepts](#)

## Détenteur sociétaire (entreprise sociétaire) (avancé)

Définition :

Le détenteur sociétaire est une entreprise agricole (éventuellement unipersonnelle, dont la personnalité juridique est distincte de celle de ses gérants ou actionnaires / propriétaires), responsable d'animaux à titre permanent ou temporaire, y compris durant le transport, une transhumance ou sur un marché.

Principales relations : Entreprise (agricole)

Règles de gestion :

Le détenteur sociétaire est un type d'entreprise agricole.

Attributs :

Nom attribut	Statut	Format	Liste
<i>Identifiant entreprise (N° SIREN) / numéro détenteur</i>	O	AN..9	
<i>Forme juridique</i>	O	N..4	L
<i>Activité principale</i>	O	AN5	L
<i>Effectif salarié</i>	F	N..6	
<i>Membre d'exploitation en commun</i>	F	B	
<i>Date de création</i>	F	D	
<i>Date de clôture</i>	F	D	
<i>Nationalité</i>	F	AN..2	L
Désignation ou raison sociale	O	AN..120	
Sigle	F	AN..20	
Statut particulier si modification ??	F	AN..60	
Nature du capital	F	AN..20	

Montant du capital (Euros)	F	N..10	
Durée de la personne morale (ans)	F	N..2	

Détail sur les attributs :

*Désignation ou raison sociale* : Donnée non contrôlée.

*Sigle* : Donnée non contrôlée.

*Statut particulier si modification* : Donnée non contrôlée.

*Nature du capital* : Donnée non contrôlée.

*Montant du capital* : Donnée non contrôlée.

*Durée de la personne morale* : Donnée non contrôlée. La durée de validité de la personne morale ne peut excéder 99 ans. Elle constitue un élément à part entière des statuts d'une entreprise.

Remarques :

En tant qu'entreprise le détenteur peut avoir plusieurs formes, on définit ici l'entreprise sociétaire (personne morale) et les exploitations en commun (GAEC) regroupant plusieurs associés exploitants individuels. Cette forme collective est soumise à agrément de la DDAF et fait l'objet d'un traitement spécifique, dans la gestion de la PAC notamment.

Un regroupement certifié entre deux entités juridique (détenteur) et/ou géographique (exploitation d'élevage) possédant une immatriculation, s'effectue à l'aide d'un lien de rattachement (cf. Annexe 1).

L'entreprise sociétaire est constituée après dépôt de ses statuts au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS). Elle se caractérise par une forme juridique, librement choisie au moment de la création de la société mais impliquant des dispositions organisationnelles, fiscales ou sociales spécifiques fixées, pour partie, par voie législative ou réglementaire.

Termes proches ou équivalents : Entreprise, exploitant agricole, personne morale

[Retour liste de concepts](#)

## **Exploitation d'élevage**

**(avancé)**

Définition :

Tout établissement, toute construction ou dans le cas d'une exploitation à ciel ouvert, tout lieu situé sur le territoire national, dans lequel des animaux sont détenus, élevés ou entretenus.

Principales relations : Exploitation agricole, Poids\_mesures

Règles de gestion :



Une exploitation peut avoir une surface agricole utile (concept poids\_mesures).  
 Une exploitation d'élevage est un type d'exploitation agricole.  
 Pour les bovins, la présence des animaux dans l'exploitation peut être supérieure ou égale à 30 jours). Le numéro EDE est obligatoire.

Attributs :

Nom attribut	Statut	Format	Liste
<i>Identifiant exploitation (N° EDE)</i>	O	N..14	
<i>Activité principale</i>	O	AN5	L
<i>Effectif salarié</i>	F	N..6	
Catégorie	O	N..1	L
Enseigne	F	AN..40	

Détail sur les attributs :

Remarques :

Une exploitation d'élevage exerce au minimum une activité d'élevage.  
 Le « Cahier des Charges des Opérations de Terrain du 22/10/2004 Enregistrement des exploitations et détenteurs dans le cadre de l'identification et de la traçabilité animale (Institut de l'élevage, ministère de l'Agriculture)» est la référence normative.

Termes proches ou équivalents :

[Retour liste de concepts](#)

**Exploitation de transhumance (avancé)**

Définition :

Exploitation qui héberge des animaux pendant une période dite de transhumance (notion temporaire et saisonnière).

Principales relations : Exploitation agricole, Poids\_mesures

Règles de gestion :

Une exploitation peut avoir une surface agricole utile (concept poids\_mesures).  
 Une exploitation d'élevage est un type d'exploitation agricole.  
 Pour les bovins, la présence des animaux dans l'exploitation peut être supérieure ou égale à 30 jours). Le numéro EDE est obligatoire.

Attributs :

Nom attribut	Statut	Format	Liste
<i>Identifiant exploitation (N° EDE)</i>	O	N..14	
<i>Activité principale</i>	O	AN5	L

<i>Effectif salarié</i>	F	N..6	
Catégorie	O	N..1	L
Enseigne	F	AN..40	

Détail sur les attributs :

Remarques :

Une exploitation de transhumance est un type particulier d'exploitation où sont regroupés de façon saisonnière et temporaire des animaux pouvant provenir de plusieurs exploitations d'élevage et qui, sauf exception, reviennent ensuite dans leur exploitation d'origine. Dans ces exploitations, les animaux conservent comme détenteur celui de leur exploitation d'origine.

Pour des raisons techniques, le numéro de détenteur est attribué au gestionnaire de l'exploitation de transhumance, bien qu'il ne soit pas le détenteur des animaux (même situation que les marchés).

Termes proches ou équivalents :

[Retour liste de concepts](#)

**Bovin**

**(revu le 26 avril)**

Définition :

Individu appartenant à la famille des bovidés.

Principales relations : [Individu animal](#), [Événement d'identification bovine](#), [Identité du bovin](#) (proposition), [Événement bovin](#) (proposition)

Règles de gestion :

Un bovin est un type d'individu animal.

Un bovin peut être concerné par un événement d'identification bovine.

Un bovin peut être concerné par un événement bovin (proposition).

Un bovin a toujours une identité (proposition).

Attributs :

Nom attribut	Statut	Format	Liste
<i>Espèce</i>	O		
<i>Sexe</i>			
Type racial du bovin			

Détail sur les attributs :

Remarques :

Termes proches ou équivalents :

[Retour liste de concepts](#)

## **Identité bovine** (créé le 26 avril, à revoir)

Définition :

Ensemble des informations concernant un bovin et concourant à son identification.

Principales relations : [Bovin](#) (proposition)

Règles de gestion :

Une identité bovine est forcément liée à un bovin (proposition).

Attributs :

Nom attribut	Statut	Format	Liste
Code pays du bovin			
N° d'identification du bovin			
N° de travail du bovin			
Nom du bovin			
Type racial du père du bovin			
Type racial de la mère du bovin			

Détail sur les attributs :

*Code pays du bovin* : code pays d'identification du bovin. Référencé et codifié selon la norme ISO 3166 : 199 E/F

Liste de référence pour les attributs Code type racial, Code race, Code pays : Cf. Site de l'Institut de l'Elevage Document « Tables de référence du Système d'Information de l'Identification Bovine »

Remarques :

Termes proches ou équivalents :

[Retour liste de concepts](#)

## **Entité animale** (avancé)

Définition :

Individu animal ou groupe d'animaux non individualisés, d'une espèce donnée.  
Concept abstrait.

Principales relations : Etat, Lot d'animaux, Caractéristique animale, Evénement sanitaire sur animal

Règles de gestion :

Une entité animale peut être caractérisée par un ou plusieurs états.

Une entité animale peut faire partie d'un lot d'animaux.

Une entité animale peut avoir des caractéristiques animales.

Attributs :

Nom attribut	Statut	Format	Liste

Détail sur les attributs :

Remarques :

A priori, en gros et petits ruminants, l'animal est vu comme un individu.

Termes proches ou équivalents :

[Retour liste de concepts](#)

## Entrée de bovin

(avancé)

Définition :

Introduction d'un bovin dans une exploitation (d'élevage ou de transhumance), venant d'une autre exploitation de provenance, à la suite d'un achat, d'un prêt ou d'une mise en pension, ou d'une mise en transhumance.

Principales relations : [Mouvement](#)

Règles de gestion :

Une entrée de bovin est un type de mouvement.

Attributs :

Nom attribut	Statut	Format	Liste
<i>Date</i>	O	D	
Cause d'introduction	O	N1	L
Code pays détenteur précédent		AN..3	
Identité du détenteur précédent ou de l'exploitation précédente	F		

Code pays de l'exploitation de naissance		AN..2	
Numéro de l'exploitation de naissance	F		
Date de naissance	F	D	
Date d'introduction	O	D	

Détail sur les attributs :

Les attributs Code pays de l'exploitation de naissance, Numéro de l'exploitation de naissance et Date de naissance sont utilisées pour les entrées de bovins (nés hors de l'exploitation).

*code pays* : référencé et codifié selon la norme ISO 3166 : 199 E/F

*Cause d'introduction* : liste :

Prêt ou pension

Achat

Transhumance (retour de transhumance ou arrivée dans une transhumance)

Remarques :

Termes proches ou équivalents : Introduction de bovin

[Retour liste de concepts](#)

**Événement d'identification bovine (avancé)**

Définition :

Événement concernant l'identification et la traçabilité d'un bovin. Concept abstrait.

Principales relations : Événement bovin (proposition), [Bovin](#), [Passeport](#) (proposition), Ressource

Règles de gestion :

Un événement d'identification bovine est un type d'événement bovin (proposition).

Un événement d'identification bovine concerne un bovin.

Un événement d'identification bovine peut mobiliser des ressources.

Un événement d'identification bovine peut être lié au passeport du bovin (proposition).

Attributs :

Nom attribut	Statut	Format	Liste
<i>Date</i>	O	D	

Détail sur les attributs :

Remarques :

Termes proches ou équivalents :

[Retour liste de concepts](#)

## **Notification d'identification** **(créé le 26 avril)**

Définition :

Notification d'événements relatifs à l'identification, en vue de leur enregistrement dans le Système d'information de l'identification.

Principales relations : Événement d'identification bovine

Règles de gestion :

Une notification d'identification est un type d'événement d'identification bovine.

Attributs :

Nom attribut	Statut	Format	Liste
<i>Date</i>	O	D	
Numéro de folio			
Voir pour électronique			

Détail sur les attributs :

Remarques :

A compléter (Alexia)

Termes proches ou équivalents :

[Retour liste de concepts](#)

## **Groupe d'animaux indistincts** **(avancé)**

Définition :

Ensemble d'animaux non identifiés individuellement et bénéficiant d'un identifiant commun.

Principales relations : [Entité animale](#)

Règles de gestion :

Un groupe d'animaux indistincts est un type d'entité animale.

Attributs :

Nom attribut	Statut	Format	Liste
Identifiant	O	AN..255	
Date de début	F	D	
Date de fin	F	D	

Détail sur les attributs :

Remarques :

Les animaux du groupe n'ont pas de gestion individuelle d'information.  
Les animaux du groupe peuvent porter chacun une marque d'identification collective.  
(Exemple : porcs non reproducteurs).

Termes proches ou équivalents :

[Retour liste de concepts](#)

**Individu animal**

**(avancé)**

Définition :

Animal identifié individuellement. Concept abstrait.

Principales relations : [Entité animale](#), [Identité animale](#), [Repère](#)

Règles de gestion :

Un individu animal est un type d'entité animale.  
Un individu animal a une identité (proposition, cf identité bovine pour le moment).  
Un individu animal est identifié par un ou des repères.

Attributs :

Nom attribut	Statut	Format	Liste
Espèce	O		
Sexe			

Détail sur les attributs :

Remarques :

A priori, en gros et petits ruminants, l'animal est vu comme un individu.

Termes proches ou équivalents :

**Lien de parenté (avancé)**

Définition :

Lien permettant d'associer plusieurs individus animaux entre eux.

Principales relations : [Individu animal](#)

Règles de gestion :

Un lien de parenté associé deux individus animal.

Attributs :

Nom attribut	Statut	Format	Liste
Lien de parenté	O	N1	L
Certificat du lien de parenté	F	B	

Détail sur les attributs :

*Lien de parenté* : liste.

Père

Mère porteuse

Mère génétique

Mère adoptive

Remarques :

Les liens de parenté sont descendants. Ainsi, dans le cadre d'une filiation, on définit, par exemple, un bovin comme père d'un autre bovin. Le père fait référence soit au père certifié en Certification des parentés (« Etat-civil »), soit pour l'espèce bovine, au père déclaré en Identification bovine.

Termes proches ou équivalents :

**Marque auriculaire bovine (avancé)**

Définition :

Type de repère pour les bovins.

Principales relations : [Repère](#)

Règles de gestion :



Une marque auriculaire bovine est un type de repère.

Attributs :

Nom attribut	Statut	Format	Liste
Code Type marque	F		L
Code pays	O	AN..2	
N° national	O	AN..12	
Date d'attribution à une exploitation	F	AN..8	
Date de fin d'attribution à une exploitation	F	AN..8	
Etat de la marque			L

Détail sur les attributs :

*Code pays* : référencé et codifié selon la norme ISO 3166 : 199 E/F

*Etat de la marque* : liste de référence. cf. Institut de l'Élevage Document « Tables de référence du Système d'Information de l'Identification Bovine (Table des codes utilisation des boucles bovines ). »

Remarques :

Dans le cas des bovins, les animaux doivent être identifiés individuellement dans les 7 jours qui suivent leur naissance, au moyen de 2 boucles identiques, une posée à chaque oreille. Tout animal doit obligatoirement porter ses 2 boucles : en cas de perte, l'éleveur doit commander des boucles de remplacement dans les 7 jours. Le numéro d'identification est unique et affecté à l'animal durant toute sa vie.

La couleur, la taille de cette boucle, la disposition des caractères, leur hauteur, l'épaisseur du trait, la calligraphie des chiffres sont définies réglementairement (réf texte réglementaire).

Termes proches ou équivalents : Repère, boucle

[Retour liste de concepts](#)

## **Lot d'animaux**

**(cf sanitaire)**

Définition :

Ensemble d'animaux de même espèce conduits de façon identique pendant une période donnée.

Principales relations : [Entité animale](#)

Règles de gestion :

Un lot d'animaux peut regrouper plusieurs entités animale.

Attributs :

Nom attribut	Statut	Format	Liste
Nombre d'individus			
Date de début			
Date de fin			

Détail sur les attributs :

Remarques :

Un lot d'animaux peut être constitué d'un seul animal.  
Proposition de Georges CARROTTE : un lot ne peut être composé que d'animaux identifiés individuellement.

Termes proches ou équivalents :

[Retour liste de concepts](#)

**Marquage**

**(avancé)**

Définition :

Apposition d'un repère sur un animal.

Principales relations : [Événement d'identification bovine](#), [Repère](#) (proposition)

Règles de gestion :

Un marquage est un type d'événement d'identification bovine.  
Un marquage utilise un repère (proposition).

Attributs :

Nom attribut	Statut	Format	Liste
<i>Date</i>	<i>O</i>	<i>D</i>	

Détail sur les attributs :

Remarques :

Termes proches ou équivalents :

[Retour liste de concepts](#)

## Mouvement

(avancé)

### Définition :

Naissance au sein d'une exploitation, entrée ou sortie d'un bovin depuis une exploitation « de provenance » vers une exploitation « de destination ». Concept abstrait.

Principales relations : Evénement bovin (proposition), [Evénement d'identification bovine](#)

### Règles de gestion :

Un mouvement est un type d'événement bovin (proposition).  
Un mouvement est un type d'événement d'identification bovine.

### Attributs :

Nom attribut	Statut	Format	Liste
<i>Date</i>	<i>O</i>	<i>D</i>	

### Détail sur les attributs :

### Remarques :

### Termes proches ou équivalents :

[Retour liste de concepts](#)

## Naissance de bovin

(avancé, revoir attributs)

### Définition :

Naissance d'un bovin dans une exploitation.

Principales relations : [Mouvement](#)

### Règles de gestion :

Une naissance de bovin est un type de mouvement.

### Attributs :

Nom attribut	Statut	Format	Liste
<i>Date</i>	<i>O</i>	<i>D</i>	
Type de naissance		AN..1	
Condition de naissance		AN..1	

Naissance multiple		N..1	
Issu d'une transplantation embryonnaire		N..1	
Anormalité			

Détail sur les attributs :

*Type de naissance :*

Naissance (« normal »)

Mort-né : veau qui naît mort ou qui meurt dans les 48 heures suivant la naissance.

*Condition de naissance :*

1 : Sans aide

2 : Aide facile

3 : Aide difficile

4 : Césarienne

5 : Embryotomie

*Anormalité* : Description de l'anormalité (description sur fiche Observatoire national des anomalies. Cf. Site IE)

Remarques :

Lors de la naissance le détenteur (naisseur) doit apposer deux marques auriculaires de type N98 (Cf. concept marque auriculaire) indiquant le n° national. La pose des marques auriculaires des bovins s'effectue au plus tard dans les 7 jours qui suivent leur naissance.

L'identification des veaux mort-nés est vivement conseillée mais non obligatoire. Le choix de rendre obligatoire l'identification des veaux mort-nés doit être effectuée à l'échelon départemental après avis de la Commission Départementale d'Identification.

Termes proches ou équivalents :

[Retour liste de concepts](#)

**Sortie de bovin**

**(revoir attributs)**

Définition :

Sortie d'un bovin d'une exploitation à la suite d'une vente, de sa mort...

Principales relations : [Mouvement](#)

Règles de gestion :

Une sortie de bovin est un type de mouvement.

Attributs :

Nom attribut	Statut	Format	Liste
<i>Date</i>	O	D	
Cause de sortie			L
Code pays nouveau détenteur		AN..3	
Identité du nouveau détenteur ou de la nouvelle exploitation	F		

Détail sur les attributs :

*Code pays* : référencé et codifié selon la norme ISO 3166 : 199 E/F

*Cause de sortie* : liste.

Vente

Boucherie

Mort

Autoconsommation

Prêt ou pension

Transhumance (départ vers une transhumance ou sortie en retour de transhumance)

Remarques :

Termes proches ou équivalents :

[Retour liste de concepts](#)

**Repère (voir liste des types)**

Définition :

Support sur lequel est apposée l'identification d'un animal.

Principales relations : Ressource, [Individu animal](#), [Marquage](#) (proposition)

Règles de gestion :

Un repère est un type de ressource.

Un repère permet d'identifier un individu animal.

Un repère est utilisé lors du marquage (proposition).

Attributs :

Nom attribut	Statut	Format	Liste
Type de repère			L

Détail sur les attributs :

*Type de repère* : liste à fournir (Alexia)

Remarques :

Termes proches ou équivalents : Boucle

[Retour liste de concepts](#)

## **Produit d'élevage (Cf DGAI Mme Paquet)**

Définition :

Produits sortant de l'exploitation d'élevage dans le cadre d'une activité d'élevage.

Principales relations :

Règles de gestion :

Attributs :

Nom attribut	Statut	Format	Liste
Produit (code ou libellé)	O		L
Date de début	O		
Date de fin	F		

Détail sur les attributs :

*Produit* : Liste de référence des produits : A préciser (Cf. liste CNCER, .....)

Une exploitation peut avoir plusieurs produits d'élevage.

Exemples :

Pour les bovins

- Broutard
- Veau sous la mère
- Jeune bovin (taurillon)
- Bœufs
- Taureaux reproducteurs
- Lait
- Produit de transformation fermière
- ...

Pour les volailles

- Œufs
- Poulets de chair
- ...

Pour les abeilles

- Miel

...

Pour les moutons  
Laine

...

Remarques :

Termes proches ou équivalents :

[Retour liste de concepts](#)

## **Passeport bovin**

**(avancé)**

Définition :

Document réglementaire support des informations d'identification et, le cas échéant, de parenté des bovins.

Principales relations : [Événement d'identification bovine](#) (proposition)

Règles de gestion :

Un passeport bovin peut être mobilisé lors d'un événement d'identification bovine (proposition).

Attributs :

Nom attribut	Statut	Format	Liste
Numéro du bovin	O		
Type de passeport	O		L

Détail sur les attributs :

*Type de passeport* : liste.

Original

Réédition

Duplicata

Remarques :

Le passeport est une des parties du document d'accompagnement (Décret du 23 mars 2006)

Termes proches ou équivalents :

[Retour liste de concepts](#)

## **Annexe 1 Lien de rattachement**

### Définition :

Un lien de rattachement est un regroupement de deux numéros d'immatriculation qui permet d'enregistrer tout lien certifié entre deux entités juridique (entreprise agricole) et/ou géographique (exploitation), à savoir :

- Lien entre deux immatriculations d'entreprises agricoles : fusion, scission, cession/reprise, nouvelle immatriculation, autre immatriculation, ...
- Lien entre une entreprise et une exploitation : rattache les différentes exploitations composant une entreprise (agricole ou non) à cette entreprise.
- Liens entre deux exploitations : trace toute évolution de l'exploitation, ayant donné lieu à ré immatriculation totale ou partielle d'un même ensemble d'unités de production.

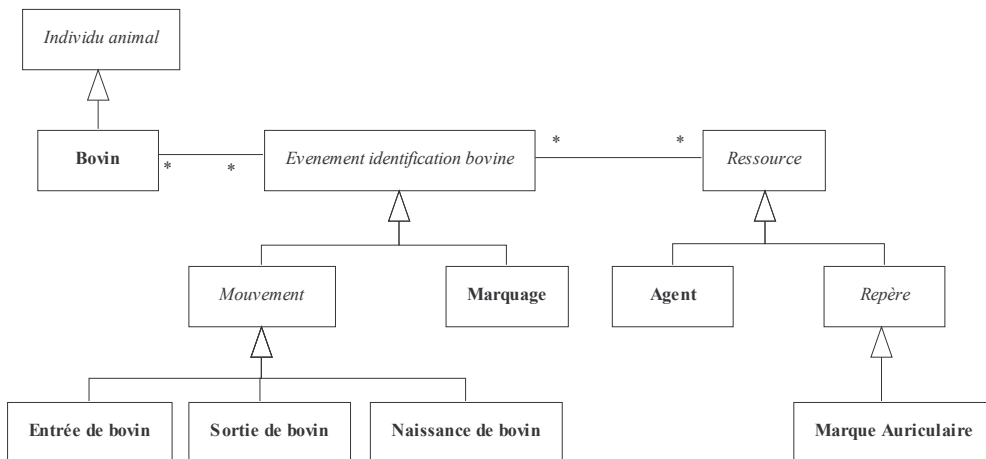
Un lien de rattachement est caractérisé par une référence à deux immatriculations et par une plage de validité du rattachement.

### Données associées :

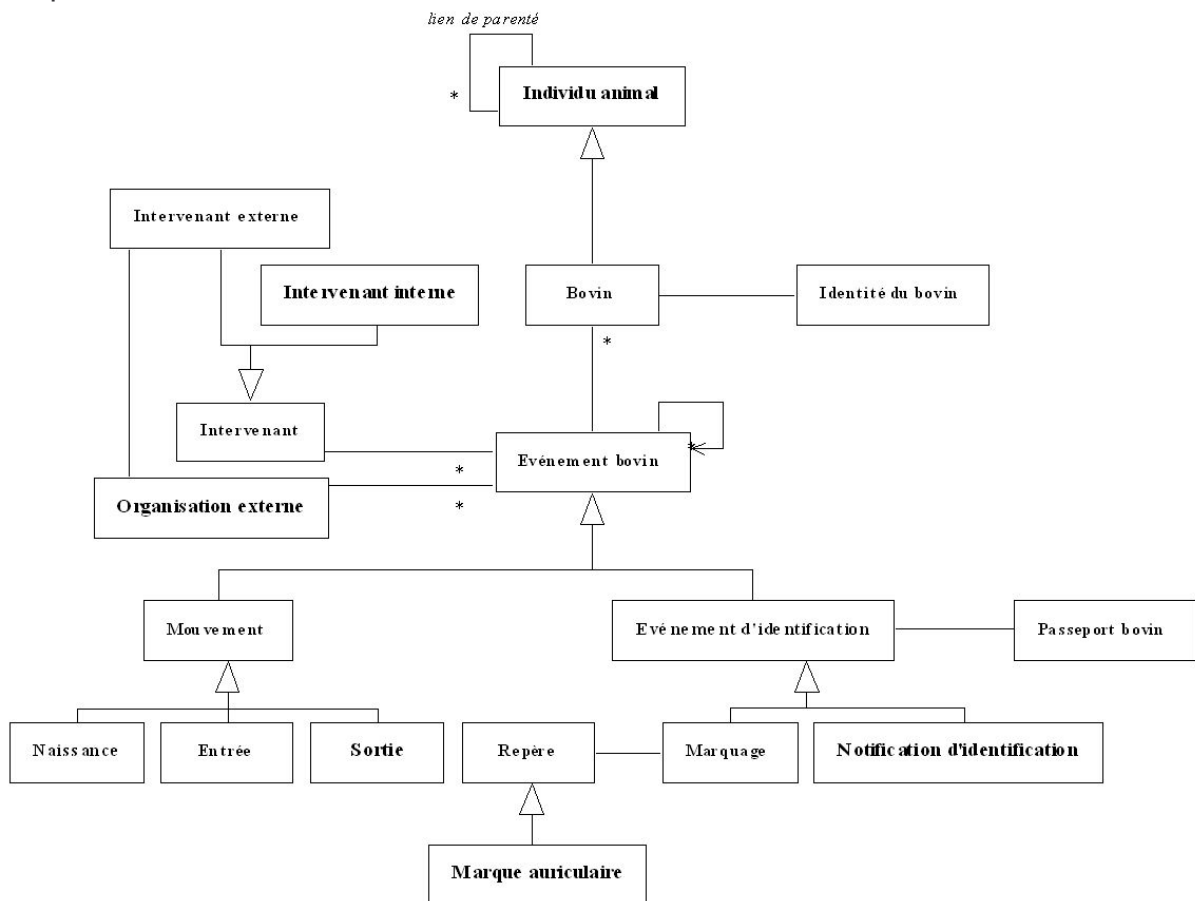
- Identifiant entité principale
- Identifiant entité rattachée
- Nature du lien
- Date de début du lien
- Date de fin du lien



## Diagramme UML général

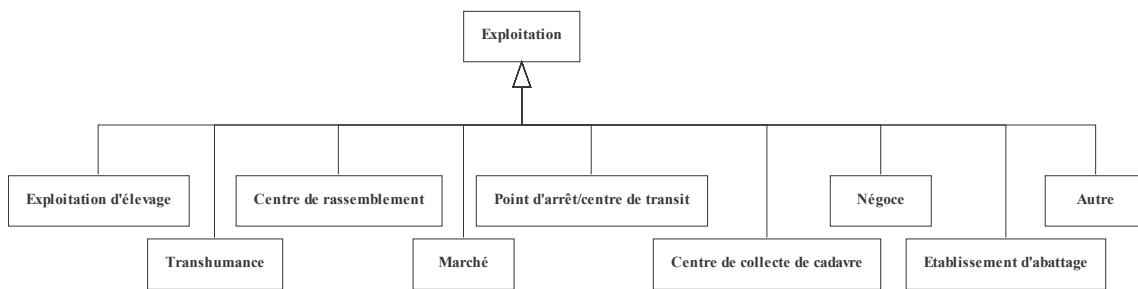


Proposition :



[Retour liste de concepts](#)

## Diagramme UML des types d'exploitation dans le domaine élevage

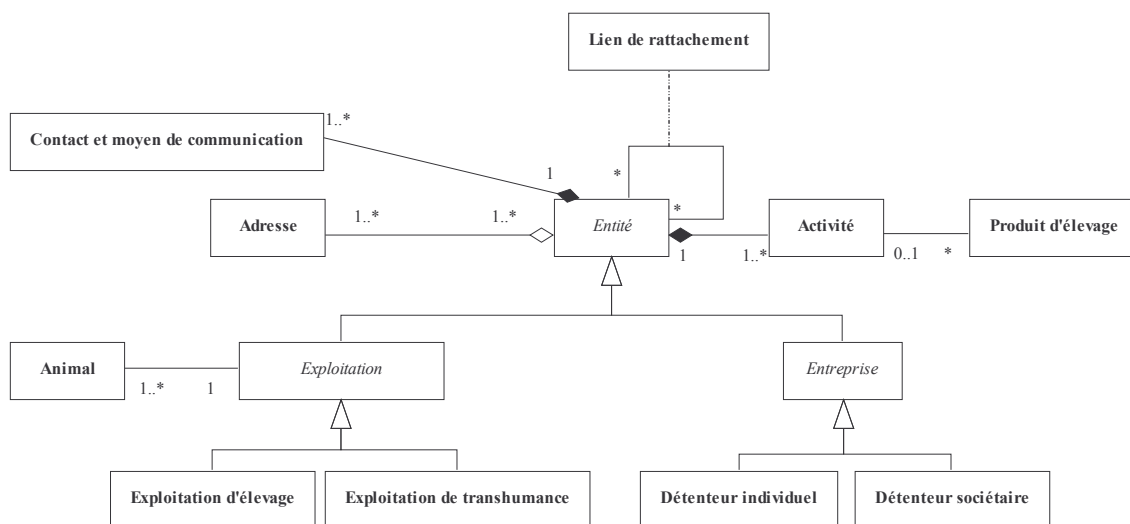


Remarque :

Dans le cadre du projet GIEA seules les concepts d'exploitation, d'exploitation d'élevage et de transhumance sont définis. Les autres types sont définis par les textes réglementaires en vigueur en France.

[Retour liste de concepts](#)

## Diagramme UML détenteur / exploitation



[Retour liste de concepts](#)